

L'ASSOCIATION DE SAXOPHONISTES D'ANDORRA qui organise l'ANDORRA SAX FEST '20 convoque le **VII CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONE D'ANDORRE**, qui aura lieu en Andorra la Vella du **3 au 9 avril 2020**, d'après les bases qui suivent:

BASES

1/CRITÈRES DE SÉLECTION ET INSCRIPTIONS

Le concours sera ouvert à tous les saxophonistes de quelque nationalité qu'ils soient, nés après le **4 avril 1990**. La demande d'inscription se fera moyennant le formulaire de la page web officielle du concours (www.andorrasaxfest.com) à laquelle il faudra joindre les documents qui suivent:

- a) Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du PASSEPORT
- b) Photo récente de style passeport de l'aspirant. **(DOIT AVOIR : fond blanc, face à l'appareil photo, pas des photos artistiques)**
- c) L'autorisation document signée des parents ou du tuteur légal en cas de minorité de l'aspirant.

Un maximum de **70 participants** seront admis. Les inscriptions seront acceptées par ordre strict de paiement jusqu'au **9 février 2020**. Une fois le paiement effectué, la somme payée ne pourra pas être rendue. L'annulation et la demande de retour /dévolution des sommes payées pour des raisons extraordinaires sera soumise à la Commission organisatrice.

L'envoi du formulaire d'inscription implique l'acceptation inconditionnelle des présentes bases.

2/ PROGRAMME

La formalisation de l'inscription pourra se faire le **3 avril 2020 de 13h00 à 19h00 au FNAC** (Pyrénées Andorra). La présentation officielle et le tirage au sort de l'ordre des concerts aura lieu le **3 avril 2020 à 19h00 au FNAC** (Pyrénées Andorra). Les participants au concours devront y être obligatoirement présents pour recevoir leurs horaires de concerts et leur absence sera comprise comme leur renonciation au concours.

En cas d'impossibilité d'être présent pour des raisons extraordinaires et justifiées, le comité organisateur l'évaluera et prendra une décision.

ESSAIS DANS LA SALLE DE COMPÉTITION

La première phase du concours se déroulera dans l'Auditorium du Centre de Congressos d'Andorra la Vella.

Sachant que la première phase du concours est directe et sans répétition préalable avec le pianiste, un temps d'essai de la salle est établi qui aura lieu le **3 avril de 14h00 à 18h45. Accès indispensable à la salle avec accréditation.**

Le concours comprendra les phases suivantes:

1ère PHASE

Elle aura lieu le **4 et 5 avril 2020** dès 9h00 au Centre de Congressos du Comú d'Andorra la Vella. Les participants se présenteront auprès de l'organisation au lieu du concours **25 minutes** avant leur concert.

L'absence des participants à l'heure assignée pour leur concert sera considérée comme une renonciation au concours.

Au cours de cette phase chaque participant interprètera deux œuvre obligatoires, devant être la durée maximale de cette épreuve pour chaque participant de 10 minutes, temps à partir duquel le juré finalisera l'épreuve et fera rentrer le participant suivant.

Un maximum de 15 participants sera admis à la 2ème phase.

Œuvres obligatoires

Chant du Ménéstrel opus 71.....Alexander GLASUNOW

Ed. M.P. Belaieff - Frankfurt

(Tonalité originale, Instrumentation livre - sans répétition préalable avec piano)

Étude 12 - Douze Études Caprices.....Eugène BOZZA

2ème PHASE

Elle aura lieu le **7 avril 2020** à 9h00 au Centre de Congrès du Comú d'Andorra la Vella. Les participants se présenteront auprès de l'organisation au lieu du concours **25 minutes** avant leur concert.

L'absence des participants à l'heure assignée pour leur concert sera considérée comme une renonciation au concours.

Au cours de cette phase chaque participant interprètera deux œuvres, devant être la durée maximale de cette épreuve pour chaque participant, de 20 minutes, temps à partir duquel le juré finalisera l'épreuve et fera rentrer le participant suivant.

Un maximum nombre de 6 participants seront admis à la phase Finale.

3r mov. de la Sonata en la majeur pour Violin et piano.....César FRANCK

III. Ben moderato: Recitativo-Fantasia

(Tonalité originale, Instrumentation livre)

Pièce en solo originale pour les membres de la famille du saxophone au choix du participant. L'oeuvre doit être publiée et les transcriptions ne seront acceptées que si elles sont faites par le compositeur et sont publiées. Des copies devront être facilitées aux membres du jury. Il est recommandé que la pièce dure moins de 10 minutes. La pièce peut durer plus de 10 minutes mais le tribunal se réserve le droit d'arrêter l'interprétation passées les 10 minutes .

PHASE FINALE

La phase finale avec orchestre aura lieu le **9 avril 2020** à 15.00 heures au Centre de Congrès du Comú d'Andorra la Vella. Les participants auront deux répétitions avec l'orchestre, l'une le **8 avril** et l'autre le **9 avril**.

Les participants se présenteront auprès de l'organisation au lieu du concours **25 minutes** avant leur concert.

Les participants qui surmonteront la 2ème phase, au maximum de 6, interpréteront dans cette phase finale:

Concertino Op. 17.....Jeanine RUEFF

L'absence des participants à l'heure assignée pour leur concert sera considérée comme une renonciation au concours.

Les décisions du jury seront annoncées à la fin de chaque phase. Il ne pourra être interjeté appel contre ces décisions.

Toutes les épreuves du concours seront ouvertes au public.

3/ LE JURY

Le jury du concours sera composé par Vincent DAVID, Nacho GASCÓN, Christophe GRÈZES, Mariano GARCÍA, Nikita ZIMIN, Philippe LECOCQ, Jean-Denis MICHAT(2ème Phase et Final), Claude DELANGLE(Phase Final).

Les membres du jury, avant de commencer, examineront les motifs qui pourraient comporter leur abstention pour incompatibilité et dans le cas où il y aurait un candidat qui serait élève d'un des membres du jury, ce membre devra s'abstenir de le noter.

Le délibéré du jury aura lieu après chaque phase. Les participants éliminés dans chaque phase pourront commenter leurs résultats avec les membres du jury.

Le jury se réserve le droit de ne pas atorguer de prix. Il ne pourra être interjeté appel contre les décisions du jury.

4/ ACCOMPAGNEMENTS AVEC PIANO

Pour la première phase, l'organisation du concours facilitera un pianiste, qui accompagnera les candidats à l'épreuve sans répétition avec piano au préalable.

Pour l'épreuve de la 2ème phase, l'organisation recommande aux participants qu'ils soient accompagnés par leurs propres pianistes accompagnateurs.

Si cela n'est pas possible, l'organisation du concours proposera un pianiste qui fera les accompagnements moyennant le prix de **30€ (30 minutes par session)** aux candidats qui le souhaiteraient.

Les demandes pour pianiste accompagnateur, pourront être effectuées par les participants qui auront passé la 1ère phase du concours. Les répétitions s'organiseront dûment à la fin de la première phase et seront programmées pour le **6 avril 2020**, entre 9.00 et 20.00 heures.

5/ SALLES DE RÉPÉTITION

L'organisation mettra à la disposition des participants à l'ANDORRA SAX FEST'20 et plus spécialement des participants au VII CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONES D'ANDORRA, **20 salles de répétition au Centre Cultural La Llacuna.**

6/ PRIX

Les prix suivants seront attribués :

Premier prix

Saxophone alto SELMER PARIS Série III Jubilé, offert par SELMER PARIS.

3.000 €

Récital de saxophone en l'ANDORRA SAX FEST'21.

Récital de saxophone et orgue pendant le Cycle de concerts du FESTIVAL INTERNACIONAL D'ORGUE D'ANDORRA saison 2020 (Andorra).

Deuxième prix

2.500 €

Récital de saxophone et quatuor à cordes pendant le cycle de Concerts Colors de Música d'Escaldes-Engordany (Andorra), juillet/aout 2020.

Troisième prix

2.000 €

Récital de saxophone et piano, lieu à déterminer (Andorra).

Quatrième prix

1.000 €

Cinquième prix

1.000 €

Sixième prix

1.000 €

DEUXIÈME PHASE : 100 € pour chaque participant qui ne passe pas à la PHASE FINALE.

7/ PARTITIONS

L'utilisation de partitions originales est obligatoire.

8/ COÛTS

Inscription au Concours: **120 €.**

Le prix de l'inscription doit être réglé moyennant la page web officielle de l'ANDORRA SAX FEST : www.andorrasaxfest.com

9/ DÉPLACEMENT ET LOGEMENT

Chaque participant au concours devra prendre en charge ses propres frais de déplacement et logement, ainsi que celles de son propre pianiste accompagnateur.

L'organisation fournira une liste de différents hôtels.

10/ DROITS DE PUBLICITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Du fait de leur inscription au concours, les participants au concours autorisent l'Organisation à utiliser leurs noms, détails biographiques et image, pour toute publication ou publicité ou autres en relation avec le Concours.

L'ANDORRA SAX FEST, en tant qu'organisateur du concours, est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle qui résultent ou puissent être relationnés au concours. Ceci inclue – mais n'est pas exclusif - tous les droits d'un quelconque enregistrement, photographie, vidéo et/ou retransmission ou émission (en direct, différée ou future), dans tous les formats actuels et/ou futurs, de l'ordre national ou international, dans toutes les phases et concerts. Les participants n'auront droit à aucune compensation.

Toutes les phases seront retransmises en streaming pour la page officielle <http://www.andorrasaxfest.com>.

11/ RESPONSABILITÉ

L'organisation du concours ne se fera responsable d'aucun type de dommages ou accidents que puissent pâtir les participants au concours, ni des pertes ou dommages matériels de leurs instruments ou effets personnels .

Il est recommandé d'avoir une assurance médicale et de voyage.

12/ AUTRES CONSIDÉRATIONS:

Les décisions de l'organisation pour toutes les questions qui ne seraient pas incluses dans ces bases seront fermes et définitives.

En cas d'un quelconque désaccord, les communications adressées au jury devront être rédigées en catalan, espagnol, français ou anglais.

Les lois applicables au concours et aux droits contractuels, matériels ou immatériels ou autres seront ceux qui dérivent de la législation de la Principauté d'Andorre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter avec l'organisation: contact@andorrasaxfest.com.

Note: L'organisation du festival Andorra sax fest se réserve le droit de faire des modifications, des actualisations ou des annulations des différents concerts ou actes programmés et annoncés et diffusés et ce sans avis préalable et au moment nécessaire.